

Internet : Orange réclame des millions de pénalités au syndicat d'énergie

Très haut débit. Le fournisseur d'accès ne peut accéder au réseau public parce que celui-ci n'a pas été mis à niveau dans les temps. Orange assigne le SIEA en référé. Audience électrique, mardi, au tribunal de Bourg-en-Bresse.

Ce mardi, Orange et le SIEA (1) n'ont pas recouru au très haut débit internet pour communiquer. Les deux parties se sont dit leurs quatre vérités en bugne à bugne, devant le tribunal de grande instance de Bourg. Orange y avait assigné le syndicat d'énergie en référé.

■ **Le SIEA à petite vitesse**
L'opérateur historique agit en tant que fournisseur d'accès internet (FAI). Il souhaite proposer ses services dans les communes où le SIEA a déjà posé sa fibre optique, ce « cheveu » qui transporte le très haut débit internet. Mais pour ce faire, le réseau public (Li@ain) doit être rendu « interopérable » pour accueillir la technologie d'Orange.

« Orange trépigne ! »

Lors du protocole d'accord du 17 avril 2014, le SIEA s'est engagé à mettre ses installations à niveau dans des délais impartis. Deux mois à compter du 17 avril dans la commune test de Péronnas : pas de problème. Neuf mois dans le pays de Gex, le bassin bellegardien, Viriat et Saint-André-sur-Vieux-Jonc : souci. « Au 15 janvier, sans surprise, nous avons constaté que le travail n'avait pas été effectué », relève l'avocat d'Orange

M^e Limbour. En conséquence, son client ne peut accéder au réseau Li@ain. Il assigne donc le SIEA en justice pour non-respect du protocole d'accord et du calendrier de mise à niveau.

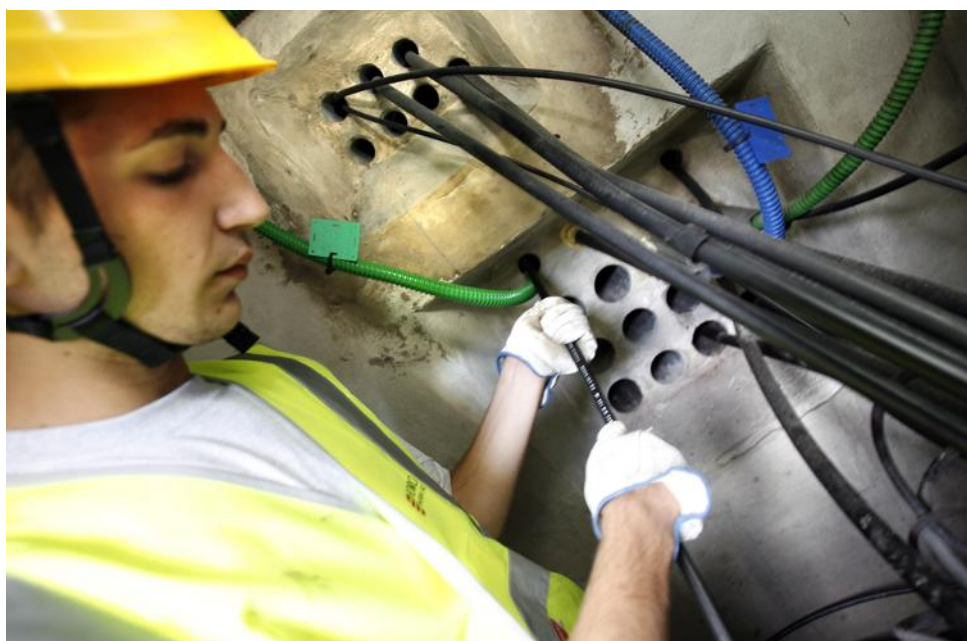
■ « Désinvolture ou incompétence »

Que le réseau Li@ain n'ait pas été arrangé, « orangé », dans les temps, nul ne le conteste. Toute la question est de savoir pourquoi.

Dans une plaidoirie cinglante, M^e Limbour parle d'une « forme de décontraction qui pousse à s'interroger pour savoir s'il s'agit de désinvolture ou d'incompétence ». Le SIEA aurait « laissé courir en se disant, comme d'habitude, qu'Orange patienterait ». Difficultés techniques, établissement d'un nouveau calendrier, demande de nomination d'expert, exception d'incompétence du tribunal civil... Aux yeux de l'avocat du demandeur, les arguments du syndicat d'énergie sont autant de manœuvres dilatoires.

■ Les exigences d'Orange

« Tout faux ! » rétorque en substance M^e Vivien. Selon l'avocate de la défense, le retard incombe essentiellement aux exigences... d'Orange. « Il nous a fallu remplacer 114 armoires de rue pour en mettre des nouvelles. La discussion techni-



■ Installation de fibre optique. Quand le réseau du SIEA passera-t-il à l'Orange ? Photo d'archives Joël Philippon

que sur la configuration des boîtiers ne s'est achevée qu'en mars. Sur les points de connexion, nous avons dû poser 42 armoires en plus, ce qui nous a coûté plus d'un million d'euros ! » Le SIEA demande au juge de nommer un expert pour constater ces difficultés techniques et évaluer le retard.

■ 10 000 euros par jour de retard

Parce qu'il considère « avoir une vision stabilisée des demandes d'Orange », le SIEA s'estime en mesure de proposer « un calendrier crédible » et de s'y tenir.

Combien de temps lui faudrait-il pour faire passer son réseau à l'Orange ? « Huit mois, douze mois ? questionne M^e Limbour. Pendant ce temps, un autre opérateur propose ses services. »

L'avocat fait allusion à l'arrivée sur Li@in de Numéricable-SFR qui, lui, n'a pas besoin d'une technologie aussi lourde pour s'installer. « Orange trépigne et se demande quand il pourra profiter de réseau qu'on lui a promis. » M^e Limbour invoque le préjudice commercial et l'urgence à faire cesser cette situation.

Orange réclame une astreinte de 10 000 euros par jour de retard, à compter de la signification de la décision ! Décision le 7 avril. Le SIEA a prévu de terminer ses travaux dans huit mois. Si le juge suit les prétentions du demandeur, les pénalités se monteraient à quelque 2,4 millions d'euros ! ■

Marc Dazy

1- Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communications de l'Ain.

Amabilités

« Quand on voit le résultat net d'Orange, on se dit que ces retards ne sont pas de nature à mettre l'entreprise en difficulté ! »

M^e Vivien. Avocate du SIEA

« Le SIEA a des deniers. Ils ne sortent pas de sa poche, mais de celle du contribuable et il en fait un usage assez généreux ! »

M^e Limbour. Avocat d'Orange

16,5

millions d'euros

C'est la somme engagée par le syndicat d'énergie pour mettre son réseau à niveau. Économiquement, le SIEA a tout intérêt à accueillir Orange. Le taux de pénétration actuel du très haut débit internet est d'environ 20 %. Il pourrait doubler avec la venue du fournisseur d'accès historique. À l'inverse, Orange ne peut être absent longtemps sur Li@ain, sous peine de laisser le champ libre à la concurrence.



■ 18 000 foyers sont actuellement raccordés à la fibre optique dans l'Ain.

Photo d'archives Danielle Mantel

La guerre des fournisseurs d'accès

Le SIEA annonce aujourd'hui 92 000 prises raccordables à la fibre optique dans l'Ain. Dont 18 000 effectivement raccordés. Les fournisseurs d'accès internet ont de quoi prospecter dans cet Eldorado numérique.

Les FAI locaux se sont d'abord rués sur Li@in. Des grands nationaux, Numéricable a été le premier à sentir le potentiel du réseau public de l'Ain.

Dans l'Ain, le fournisseur

d'accès et sa filiale SFR proposent leurs services sur un territoire fort de 55 000 prises éligibles : le pays de Gex et le bassin bellegardien, la « plaque » de Port dans le haut Bugey, moins Oyonnax et celle de Sandrans depuis mars.

De toutes les communes fibrées, celle de Péronnas est la seule du département à réunir tous les fournisseurs d'accès : les locaux, Numéricable-SFR et Orange.